CLUB FRANCE
RIO+20

MANIFESTE

POUR UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DURABLE, SOLIDAIRE ET HUMAINE.

PRÉAMBULE

Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, **les acteurs des territoires français (Collectivités, entreprises, associations, écoles, établissements publics) constatent que le bilan des engagements internationaux, pris par les États en 1992, est globalement insatisfaisant.** Malgré les nombreux rendez-vous internationaux, l'état des ressources, la pauvreté et les fractures sociales se sont en effet aggravés. A l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD), qui se déroulera du 4 au 6 juin 2012, **ils réaffirment ainsi la nécessité d'engager une meilleure gouvernance planétaire du développement durable, transversale et partagée**, pour redonner sur la scène internationale un nouveau souffle à ce concept.

Le « Club France Rio +20 » (voir la note de présentation ci-jointe en annexe) **demande que cette réforme de la gouvernance reconnaisse l'expérience de tous les acteurs territoriaux et leur capacité à agir et à innover efficacement en faveur du développement durable.** Depuis près de dix ans, ce sont eux, par centaines de milliers, qui s'organisent pour associer l'ensemble des parties-prenantes autour d'une vision à la fois stratégique et concrète de l'avenir des territoires, surtout urbains. Les 800 Agenda 21 locaux français témoignent d'ailleurs de cette nouvelle génération de contrats entre les différentes échelles de collectivités, les entreprises, le tissu associatif, la recherche, les organismes de formation et les habitants. Cette nouvelle organisation mondiale pourra également s'inspirer du Grenelle français de l'Environnement, impulsé en 2007.

A TRAVERS CE MANIFESTE, LE « CLUB FRANCE RIO+20 » SOUHAITE PORTER À LA PROCHAINE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RECOMMANDATIONS QUI POSENT LES JALONS D'UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE, AU NIVEAU MONDIAL ET TERRITORIAL.

NOS CONVICTIONS

La France regorge de talents, de forces et de créativité pour construire une société durable, plus respectueuse de l'humain et de son environnement, plus ambitieuse sur le plan social et culturel. Alors que certains enjeux planétaires trouvent une résonance toute particulière dans l'hexagone - vulnérabilité face au changement climatique, disparition des espaces naturels, déclin de l'emploi industriel, vieillissement de la population – de nombreuses initiatives sont engagées par les acteurs territoriaux dans des domaines très variés, comme le recours aux transports collectifs et aux circulations douces, la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, le développement d'une économie solidaire, éthique et responsable, la mise sur le marché de produits innovants, souvent par de petites entreprises, ou encore l'installation d'une réelle contribution des habitants à la conception des politiques publiques.

Ces actions concrètes suggèrent que le développement durable ne se limite pas à un engouement éphémère. Il offre au contraire une grille de lecture opérationnelle pour anticiper les évolutions, participer aux mutations, analyser les risques et les opportunités et investir des marchés porteurs. Toutefois, ces initiatives restent encore trop souvent isolées et l'élaboration d'une culture commune, axée sur l'action,est encore à développer.

Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la cohérence des initiatives portées par l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, pour se doter d'une vision à la fois prospective et partagée de chaque territoire, prendre des engagements ambitieux, élaborer des solutions communes, partager des outils, essaimer les bonnes pratiques et mettre en place un système d'évaluation lisible et pédagogique.

A cet égard, nous prenons acte :

➤ de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et du plan Action 21 adoptés en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio,
➤ de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (1998),
➤ des Objectifs du Millénaire pour le développement (Déclaration du Millénaire - 2000),
➤ des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (2000),
➤ de la déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial de Johannesburg (2002),
➤ de l'accord de Copenhague issu de la 15e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2009),
➤ de la norme ISO 26 000, pour la responsabilité sociétale des organisations (2010),
➤ dela déclaration des Collectivités locales et territoriales françaises en vue de Rio+20 (Assises nationales du développement durable - 2011),
➤ desengagements des établissements d'enseignement supérieur pour la conférence des Nations Unies de Rio+20 (2011)[1].

L'ambition de ce manifeste est d'exposer ces enjeux et nos engagements pour qu'ils puissent inspirer la gouvernance mondiale du développement durable dont les nouveaux contours et la feuille de route devraient être arrêtés à Rio en juin 2012.

[1] *"Commitment to Sustainable Practices of Higher Education Institutions on the Occasion of the United Nations Conference on Sustainable Development in Rio 2012*

NOS AMBITIONS POUR L'AVENIR

Pour renforcer le niveau d'exigence et la cohérence de nos initiatives sur le développement durable, nous souhaitons :

➤ **Développer les réseaux d'échange pluri-acteurs** qui représentent l'ensemble des composantes de la société civile et expérimentent de nouvelles formes de coopération entre les acteurs locaux. L'objectif est de développer une véritable architecture territoriale du développement durable.

➤ **Renforcer la sensibilisation et la formation des dirigeants** du public et du privé, en développant des espaces de savoir et de recherches, dans chaque région, en lien avec les universités et les écoles du territoire. Il s'agit notamment de créer une culture commune du développement durable au niveau local.

➤ **Responsabiliser nos parties-prenantes et user de nos sphères d'influence.** Le devoir d'exemplarité auquel nous sommes tenus se conjugue avec un devoir de pédagogie et de responsabilisation de l'ensemble de nos parties-prenantes pour que chaque acteur puisse exercer pleinement ses responsabilités.

➤ **Réfléchir collectivement, territoire par territoire,à des objectifs chiffrés et des échéances** à court, moyen et long termes pour répondre aux enjeux du développement durable et pour favoriser les actions menées vers une économie verte œuvrant pour l'éradication de la pauvreté. C'est sur la base d'une vision positive et partagée du territoire que les résultats seront au rendez-vous.

➤ **Imaginer un système d'évaluation commun**, à la fois aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux établissements publics et appropriable par la population, en élaborant des référentiels partagés, sur un même territoire. Cet instrument permettra d'interroger chaque acteur sur sa réponse aux enjeux locaux du développement durable.

➤ **S'inscrire dans une politique de transparence rigoureuse**, à travers la publication régulière de l'impact économique, écologique, social et culturel de nos activités. Les acteurs réaffirment ainsi leur adhésion à la convention d'Aarhus.

➤ **Réfléchir à des mécanismes de financements conjoints** sur le développement territorial durable, où chacun des acteurs, publics mais aussi privés, prend part à ses responsabilités. Les collectivités ne peuvent assumer seules le financement des actions de développement durable. Les organismes privés peuvent aujourd'hui y contribuer.

NOS SOUHAITS POUR 2012

A l'occasion de la conférence des Nations Unies Rio+20, nous souhaitons que soient mieux articulées les démarches de développement durable du global au local, et du local au global.

Nous demandons à cet effet :

AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DE :

➤ **Définir une feuille de route à vingt ans**, dans la continuité du plan Action 21 défini à Rio en 1992, assortis d'objectifs et d'échéances chiffrés vers une économie verte œuvrant pour l'éradication de la pauvreté,et reconnaissant l'importance de la gouvernance territoriale et des partenariats entre les acteurs des territoires, dans la mise en œuvre de cette stratégie.

➤ **Renouveler la gouvernance mondiale du développement durable**, en créant une plus grande synergie entre les différentes organisations internationales œuvrant pour l'environnement, l'éducation, la santé, le commerce, le travail ou encore l'agriculture, tout en créant, en parallèle, une Organisation mondiale de l'Environnement;

➤ **Réaffirmer le caractère transversal du développement durable**, trop souvent compartimenté comme une question environnementale. C'est quand l'environnement se nourrit de solidarité, d'efficience économique, de coopération qu'il s'humanise, prend corps et suscite l'adhésion de toutes les forces vives locales.

➤ **Adopter de nouveaux indicateurs**, plus cohérents et complets que le PIB, pour reconnaître les activités de toutes les parties-prenantes et exprimer l'ensemble des dimensions du développement durable(comme notamment la gestion des ressources naturelles, les activités non-monétaires, l'éducation, les travaux domestiques ou encore le bénévolat).

➤ **Confirmer le rôle essentiel de l'enseignement, notamment supérieur, dans la création et la diffusion des nouveaux concepts et savoirs**, auprès de toutes les parties-prenantes, nécessaires à la construction d'une économie durable.

➤ **Affirmer une priorité forte à l'égard des territoires urbains** compte tenu des évolutions des villes et des grandes agglomérations à travers le monde et des liens nécessaires à entretenir avec les zones rurales dans une logique de développement durable. Mettre tout en œuvre pour favoriser l'émergence de nouvelles solutions technologiques et de nouvelles organisations pour créer de véritables espaces urbains durables.

A L'UNION EUROPÉENNE, DE :

➤ **Enrichir la stratégie européenne du développement durable, et veiller à préciser les objectifs chiffrés et les échéances**, en lien avec tous les acteurs, et en cohérence avec les principes de l'Agenda 21 de Rio et les objectifs tracés par la stratégie européenne de développement durable.

➤ **Aider au développement de réseaux de mutualisation et d'échanges sur la responsabilité sociétale des organisations**, regroupant l'ensemble des acteurs.

➤ **Soutenir financièrement les démarches de coproduction**, comme les Agenda 21, engagées à l'échelle des territoires sur le développement durable.

➤ **Adopter une politique d'aide au développement ambitieuse et concertée** avec les pays du sud.

➤ **Promouvoir la recherche et l'innovation pour accélérer le développement d'une économie verte et responsable**, pour que l'Europe puisse rester compétitive et garde sa place d'acteur majeur dans le monde. Du soutien apporté aujourd'hui à la recherche naîtront les innovations technologiques et sociétales de demain.

A L'ETAT FRANÇAIS, DE :

➤ **Poursuivre la décentralisation**, pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, impulser et accompagner les changements des modes de production et de consommation, réduire les coûts de gestion et apporter la crédibilité nécessaire à la mobilisation des citoyens et des partenaires locaux sur les questions de développement durable.

➤ **Renforcer la participation des acteurs territoriaux dans la définition des grandes politiques nationales.**

➤ **Alléger les procédures administratives et les cadres juridiques d'appels d'offre.** Un équilibre entre contrôle réglementaire et le droit à l'expérimentation doit être recherché pour favoriser la mise en œuvre de projets originaux dans un cadre cohérent.

➤ **Promouvoir le développement des espaces urbains durables**, en s'appuyant sur une approche multi-acteurs et une approche globale des besoins de chaque territoire et en recherchant une optimisation du cadre de vie et de la mobilité urbaine.

➤ **Favoriser l'investissement et l'entreprenariat socialement et écologiquement responsables** en vue de créer des emplois, et cela à tous les niveaux (travailleurs manuels, qualifiés, artisans, entrepreneurs, techniciens, ingénieurs, gestionnaires, etc.), et de diminuer nos impacts et favoriser l'intégration harmonieuse des activités humaines au sein des écosystèmes.

➤ **Favoriser l'intégration du développement durable dans les petites structures**, publiques (petites collectivités) ou privées (TPE/PME), en développant l'information, la formation, l'accompagnement et la mise en réseau, et en veillant à développer une politique fiscale adaptée

➤ **Soutenir la coopération avec les pays du Nord comme du Sud qui s'accordent pour partager les mêmes visions et valeurs** du développement durable.

Ce « Club France Rio+20 » est animé par le Comité 21 (Comité français pour le développement durable). Il a été rédigé de façon collégiale. Toutefois, il n'engage pas nécessairement l'opinion de tous les membres du club.

Club France Rio+20 : autour du Comité 21, l'Association des maires de France (AMF), la Fédération nationale des villes moyennes (FMVM), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), l'Association des communautés urbaines de France (ACUF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), la Fédération des parcs naturels régionaux de France, la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME), le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD), le Forum des amis du global compact, le Comité français de la chambre de commerce internationale (ICC France), European partners for the environnement (EPE), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des présidents d'universités (CPU), le Collège des directeurs du développement durable (C3D), le Collège des hautes études en développement durable (CHEDD), Energy Cities, l'Association OREE, l'ORSE, le Club Cap'Com, l'Association communication et information pour le développement durable (ACIDD), Entreprendre vert, le Cercle pour l'optimodalité en Europe (COE), et Décider ensemble. Le Club France bénéficie également du soutien de la région Pays de la Loire.